

** : Accessibilité des PEI au sens du règlement départemental DECI ou au sens de la réglementation DECI*

Article 2 : Durée de validité de l'arrêté :

Ce présent arrêté sera mis à jour dans les 6 ans suivant sa signature.

Fait à BUBRY, le 03/10/2025

Le Maire,

Roger THOMAZO

